

Financement uniforme des prestations transférées vers l'ambulatorio

Résolution adoptée par l'Assemblée des délégués de la SVM le 25 juin 2020

Dans l'attente d'une éventuelle réforme fédérale du financement des prestations ambulatoires et hospitalières (financement uniforme), l'Assemblée des délégués de la Société vaudoise de médecine (SVM) soutient le principe d'une participation financière cantonale visant à atténuer les transferts de coûts sur les patients et assurés vaudois résultant du « transfert vers l'ambulatorio ».

En particulier, l'Assemblée des délégués de la SVM considère que les économies réalisées par l'État de Vaud depuis janvier 2019 sur le financement du stationnaire (consécutives à l'obligation nouvelle du remboursement de certaines prestations chirurgicales à condition qu'elles soient réalisées en ambulatorio), devraient être réaffectées au financement de ces prestations.